

INFORMATION COMMUNALE

CONCERTATION PUBLIQUE

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES*

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
SUR *ma commune* ?

LA PAROLE EST À VOUS

Du **24 JUIN** au **7 JUILLET 2024**



RENDEZ-VOUS DANS *votre mairie*
POUR *consulter le dossier*
ET *contribuer au projet*

ou sur le site de la mairie : <https://baron-sur-odon.fr/>

*Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.